

COMPTE-RENDU

Conseil Municipal du vendredi 13 avril 2018

Excusées : Catherine Mathieu et Catherine Morel

- Vote des budgets 2018

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les budgets 2018.
Les budgets 2018 s'équilibrent de la manière suivante :

Budget	Fonctionnement	Investissement
Commune	634 343 €	508 760 €
Eau	73 909 €	68 008 €
Assainissement	21 772 €	17 528 €
Centre d'accueil	33 436 €	140 801 €
Lotissement Charigou	5 425 €	21 986 €

Les budgets sont votés à l'unanimité.

Voici les principaux investissements prévus en 2018.

Budget principal : aménagement du parking du cimetière et de la place du Pont (113 214 €), voirie communale (50 000 €), réfection du faitage de l'écomusée de Bigorre (9 000 €), accessibilité des WC publics (3 884 €), éclairage public du parking de la salle des fêtes, de la montée des sapins et escalier de la maison Charreyron (3 200 €), achat de chaînes pour le chasse-neige (1 133 €)

Budget eau : réparation des abris centralisateurs des captages d'eau (1 500 €), travaux de raccordement au réseau d'eau Laurençon – le Crouzet (9 360 €), achat d'un tractopelle (40 000 €)

Budget centre d'accueil : Mise aux normes accessibilité (11 500 €)

- Location de parcelles communales

Suite à la mise à l'affiche de location de parcelles communales (parcelles CE 193 – 194 -195), plusieurs demandes ont été reçues. Les parcelles ont été attribuées, à l'unanimité, à la ferme pédagogique et équestre de Saint Front.

- Retrait du SICALA

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques) incombe à la communauté de communes. C'est donc à elle d'adhérer au SICALA en lieu et place des communes. Le conseil municipal donne son accord pour le retrait de la commune de Saint Front du SICALA.

- Travaux d'éclairage public

Monsieur le Maire présente le devis du Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire pour l'ajout d'éclairage public sur le parking de la salle des fêtes, la montée des sapins et l'escalier vers la maison Charreyron. Celui-ci s'élève à un montant de 3 165.62 € correspondant à une participation de 55 % de la commune aux travaux. Le conseil municipal donne son accord.

- Convention avec l'entreprise Jalicot

Suite à la reprise de la carrière de Bournac par l'entreprise Jalicot, il convient de passer une convention pour permettre à la commune l'utilisation de matériaux stériles pour l'entretien des chemins.

- Avancement de grade

Pour permettre l'avancement de grade de deux agents, il convient de délibérer pour créer les postes correspondant. Le conseil municipal donne son accord.